

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 20- 54

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 18 Décembre 2020**

**OBJET : Délégation du Président remis au Comité Syndical dans le cadre des Marchés  
équipements informatiques et bureautiques du PNRM -**

Président ..... Monsieur Denis LOUIS-REGIS  
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 18 Décembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I – Dossiers Finances**

1. DM n°1
2. Adaptation cadre budgétaire – COVID 19
3. Crédits provisionnels 2021
4. Règlement de factures INRA et ONF
5. Marché équipements informatiques

**II – Dossiers Ressources Humaines**

6. Transformation de postes
7. Mise à Jour délibération RIFSEP du 20 Novembre 2020

**III – Autres dossiers**

8. Convention de partenariat UNESCO
9. Point Audits socio-organisationnel et financier
10. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM**

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN – Messieurs D. LOUIS-REGIS - L. BOUTRIN – F. CATHERINE -

**Pour les Communes**

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr J-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) – Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) – Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie) - Mr C. PALIN(Trinité) - Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

**Pour les Communautés**

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) -

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme J. DULYS-PETIT à Mr F. CATHERINE – Mr F. LORDINOT à Mme B. BARDOUX -

→Communes : Mr C. LARCHER à Mme M-L LESDEMA – Mr J. THABAR à Mr E. JEAN-BAPTISTE –Mr E. GABRIEL à Mme M-F TOUL – Mr R. DULYMOIS à Mr R. BRITHMER – Mr C. SAINT-CYR à Mr D. LOUIS-REGIS – Mr J. ELISABETH à Mr J-F BEAUNOL –

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mmes K. BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA – R. MARTINE – B. BIROTA -

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) –Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet)- Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe)- Mr C. AMABLE (Bellefontaine)- Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr E. JULIAT(Schœlcher) --

→Communautés : Mr L. CLEMENTE(CACEM) -

**Membres absents excusés :** Mr M. MICHALON(Marigot) -

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

## **Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique**

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles L2122-17 et L2122-22 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique ;
- Vu** le Budget du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2020 adopté en séance du 20 mai 2020 ;
- Vu** le décret n° 201861059 du 30 Novembre 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de la Martinique ;
- Vu** le Code de la commande publique ;
- Vu** la délibération N°20-24 en date du 26 Août 2020 portant élection du Président du SM/PNRM ;
- Vu** la délibération n°20-25 en date du 26 Août 2020 portant élection du Bureau du SM/PNRM ;
- Vu** la délibération n° 20-26 en date du 26 Août 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président ;
- Vu** la délibération n°20-33 en date du 26 Août 2020 portant constitution de la Commission d'appel d'offres ;

Considérant que la commande publique repose sur 3 principes :

- Liberté d'accès à la commande publique,
- Egalité de traitement,
- Transparence des procédures ;

Considérant que la jurisprudence est très vaste en la matière et que la reconnaissance de conflit d'intérêt est laissée à la libre appréciation du juge, qui se base sur l'adéquation des moyens de prévention mis en œuvre dans la procédure de passation du marché, au regard du niveau de pouvoir de décision dans l'entreprise de la personne visée, que les moyens mis en œuvre devant être suffisants pour démontrer l'impartialité dans le traitement de la procédure ;

Considérant que pour ces motifs, le Président, Monsieur Denis LOUIS-REGIS dans le cadre de sa délégation, ne prendra pas part aux débats, décisions et actes relatifs :

- à l'attribution des marchés de la consultation lancée le 06/08/2020, sous la forme d'une procédure adaptée, pour l'acquisition de postes de travail et consommables informatiques pour le Parc naturel régional de la Martinique divisée en 3 lots ;
- ainsi que pour tous les marchés d'équipements informatiques et bureautiques du SM/PNRM ;

En l'absence du Président Denis LOUIS-REGIS et sur présentation du rapport par Madame Marie-France TOUL – 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SM/PNRM, à la demande de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente momentanément empêchée et après en avoir délibéré ;

A la majorité des membres présents et représentés moins 1 abstention,

### **Le Comité Syndical**

#### **Article 1**

Prend acte de la volonté du Président du SM/PNRM, pour risque de conflit d'intérêt, de ne pas participer aux débats, décisions et actes relatifs :

- à l'attribution des marchés de la consultation lancée le 06/08/2020, sous la forme d'une procédure adaptée, pour l'acquisition de postes de travail et consommables informatiques pour le PNRM
- et pour tout autre marché d'équipements informatiques et bureautiques du SM/PNRM.

**Article 2**

Désigne Madame Marie-Line LESDEMA, la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du SM/PNRM, pour présider sur ce point à l'ordre du jour de la séance du Comité du 18 Décembre 2020.

**Article 3**

Dit que Monsieur Denis LOUIS-REGIS, Président du SM/PNRM a quitté la salle et ne prend pas part, ni au débat, ni au vote pour l'attribution de ces marchés.

**Article 4**

Donne mandat à Madame Marie-Line LESDEMA, la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du SM/PNRM pour signer les actes relatifs à l'attribution et l'exécution de ces marchés, ainsi que, pour tout autre marché relatif à l'équipement informatique et bureautique du SM/PNRM.

**Article 5**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

---

Pour extrait certifié conforme

Fort de France, le 18 Décembre 2020

Le Président,  
**Denis LOUIS-REGIS**

